



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 18 Février 2022

Le Vendredi 18 Février 2022, Le Conseil Municipal de Foulloy, convoqué le 14/02/2022, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Foulloy.

Étaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, DESCOUTURES Sonia, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie,
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, SMERDA Stéphane, SAGEZ Yves, GRIMAL Dominique,

Étaient excusées : Mes LECOCQ Catherine donne pouvoir à CAPON Martine, CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Me DESCOUTURES Sonia, DEVAUX Katia donne pouvoir à Me NOIRET Isabelle, M. RICARD Rémi donne pouvoir à M. BAILLET Ludovic, M. DETRE François-Xavier donne pouvoir à M. SMERDA Stéphane

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le Vendredi 18 Février 2022 à 18h30

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération :
- **Délibération modification règlement de cantine :**

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 14/01/2022 :	2
Nomination d'une secrétaire de séance :	2
1 - Délibération contrat Parcours Emploi Compétence « Agent Administratif » 30h/sem :	2
2 - Délibération marché public « Groupement de commande Corbie, Aubigny, Foulloy pour le feu d'artifice »	2
3 - Délibération définition du prix de vente « Terrain les Marronniers » parcelle AE 197 :	3
4 - Délibération prix d'achat d'une parcelle Chemin du Marais, appartenant à M. LIS COURT :	3
5 - Délibération prix d'achat d'une parcelle Rue Jules Lardière, appartenant à M. LIS COURT :	3
6 - Délibération Adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80 :	4
7 - Questions diverses	4

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 14/01/2022 :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Nomination d'une secrétaire de séance :

Proposition de Me NOIRET Isabelle comme secrétaire de séance

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

La secrétaire pour cette séance est Me NOIRET Isabelle

Adopté à l'unanimité

1 - Délibération contrat Parcours Emploi Compétence « Agent Administratif » 30h/sem :

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui informe le Conseil que suite aux entretiens pour le recrutement d'un agent administratif à l'accueil de la Mairie, un profil a été retenu.

Nous avons donc proposé un contrat Parcours Emploi Compétences « Agent Administratif » à 30h/semaine à partir du 21/02/2022.

M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions 0

Adopté à l'unanimité

2 - Délibération marchés publics « Constitution d'un Groupement de commande Corbie, Aubigny, Fouilloy pour le feu d'artifice »

Mr le Maire donne la parole à Me NOIRET Isabelle : Une convention constitutive d'un groupement de commande, entre les communes de Corbie, Aubigny et Fouilloy, sera établie pour l'organisation annuelle du spectacle pyromusical du 14 Juillet, pour la durée du mandat actuel.

Chaque commune adhère au groupement de commande par délibération. Le coût de la prestation validée via les marchés publics sera divisé en 3 selon la répartition suivante :

- Corbie : 57% TTC
- Aubigny : 13% TTC
- Fouilloy : 30% TTC
-

Me DEFRUIT demande s'il est possible, pour une meilleure information, d'avoir les documents se rapportant aux délibérations lors de l'envoi de la convocation, comme cela était fait par l'équipe municipale précédente ?

M. PICARD, répond que l'envoi des documents n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

M. le Maire répond à Me DEFRUIT qu'il tiendra compte de sa remarque.



M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention 0 - Adopté à l'unanimité

3 - Délibération définition du prix de vente « Terrain les Marronniers » parcelle AE 197 :

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'un acheteur potentiel sera intéressé pour l'achat de la parcelle AE197 au prix de 100€ le mètre carré pour une surface de 634 m² et un prix total de 63 400€.

M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver ce prix de vente.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

4- Délibération pour acquisition d'une parcelle Chemin du Marais, appartenant à M. LISCOURT, en attente du prix d'achat défini par le notaire.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la Commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées AD96, AD97, AD98, AD99, chemin du Marais afin d'accéder à la buse de sortie d'évacuation d'eau pluviale pour son entretien.

M. SMERDA nous fait part d'une lettre de M. CAUVET nous indiquant qu'il désire acquérir cette parcelle, afin de planter des arbres fruitiers.

M. BAILLET explique que pour les besoins de l'environnement il est nécessaire de faire installer des bacs dégraisseurs, déshuileurs autour de cette buse, afin d'éviter le rejet des eaux usées dans les marais.

M. Le Maire explique que les travaux prévus nécessiteront l'accès d'engins importants sur cette parcelle.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions 4 : Mr GRIMAL, Mr SMERDA, Mme LEGRAND, Mr DETRE

Adopté à la majorité

5-Délibération pour acquisition d'une parcelle Rue Jules Lardière, appartenant à M. LISCOURT :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui informe les membres du Conseil que la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AC 172, située au N°86 rue Jules Lardière, sur laquelle une réserve avait été émise lors de l'élaboration du PLUI, afin de créer des places de parking.

M. le Maire demande aux membres de bien vouloir approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

MAIRIE DE FOUILLOY

6- Délibération Adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80 :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui informe le Conseil que suite à la demande d'adhésion de la Ville d'Albert, à la FDE 80, il appartient aux communes et EPCI adhérents de se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE80.

M.BAILLET précise que pour la commune de FOUILLOY les travaux d'éclairage des passages piétons ont débuté Rue Aristide Briand ; et pour le lotissement « le Marché » prévus début Mai.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

7 - Délibération modification règlement de Restauration Scolaire :

M. Le Maire donne la parole à M. BOCQUET qui présente le règlement de la restauration scolaire modifié, suite à la mise en application du Logiciel INOÉ.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Mme Defruit transmet une demande d'un habitant des Marronniers demandant de peindre en jaune 2 bandes sur les trottoirs dans le virage derrière L' Auberge.

Mr le Maire répond que cette demande peut être prise en compte à partir du mois d'avril lorsque le temps sera clément.

Mme Legrand demande si les citoyens peuvent être prévenus des travaux en cours dans leur rue en diffusant un message écrit.

M.BAILLET répond qu'il a été prévenu Vendredi pour le commencement des travaux le Lundi suivant, un message a été indiqué sur le panneau lumineux et FaceBook de la Mairie.

M. le Maire précise qu'à l'avenir si nous avons l'information dans un délai raisonnable, les riverains seront prévenus par écrit.

Mme Legrand demande suite à l'allégement du protocole sanitaire de libérer la salle des fêtes pour les associations.

Mr le Maire précise que la salle des fêtes pourra être utilisée dès le Lundi 21 Février 2022.

Mme Legrand demande quand le radar pédagogique sera installé Rue Hippolyte Noiret.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

M. le Maire précise que le socle a été installé et que le radar sera prochainement opérationnel.

Séance levée à 19h55

Le Maire, Yves DUCROCQ

